



Litige avec societe synergie

Par **christelle83**, le **09/03/2011** à **09:42**

Bonjour, rnJ'ai fait installée à mon domicile a un adoucisseur d'eau par une societe SYNERGIE, cette installation est liée avec un contrat d'entretien valeur de la machine 3500€ payable mensuellement, la société à fermer et n'ai jamais venue entretenir la machine - j'ai donc stopper les réglemets à ce jour je suis menacer par un huissier de saisie mobiliere hors je n'ai jamais reçu de commandement de payer - la créance est du apparemment a SOFINCO hors je n'ai aucun justificatif de ce credit - j'ai donc repris les réglemets par virement a équivalence de 100€ par mois suite a la menace de saisie mobiliere l huissier ma adresser un courrier simple m'infomant qu il avait pris rendez vous avec un serrurier et un commissaire de police pour saisir mon mobilier- je n'ai jamais était convoqué au tribunal ni reçu de commandement de payer d huissier jusqu'a ce jour - quel est mon recours aidez moi merci

Par **sarah**, le **09/03/2011** à **14:42**

bonjour, rnEn fait, ce que je vous conseille chère madame, c'est de faire appel à un avocat qui sera spécialisé dans le domaine, comme il a été le cas pour moi car j'ai déjà passé par le même cas, et c'est cet avocat qui a pris en charge tout mon dossier et qui m'as indiqué les démarches qu'il fallait suivre afin de faire valoir et préserver mes droits. rnSachez qu'aujourd'hui j'ai déjà arrêté de régler la somme signalée par l'huissier et que j'ai déjà bénéficier des dommages et intérêts et j'ai eu un gain de cause de la part de cet avocat. rnA propos j'ai réussi à contacter cet avocat sur un site d'ordre juridique conventionné avec plusieurs cabinets d'avocats situés partout dans le territoire français. rnrnBonne chance pour la suite.

Par **courge**, le **23/11/2011** à **08:16**

merci pour votre réponse Pouvez vous me donner le nom de votre avocat ? mon n° de tél
0686177904